



**BULLETIN MUNICIPAL DE
CHOISY
ETE—AUTOMNE 2016**

**LE CHOISY-REUILLE
L'ART AVEC**

N°34-3

**Représentation de l'arbre par
les enfants de la maternelle : les mains**

**www.choisy.fr
mairie@choisy.fr
tél. 04 50 77 41 56**





EDITORIAL



Choisyliennes, Choisyliens,

L'été se termine en beauté et en chaleur. La rentrée scolaire est accompagnée cette année par différents évènements. L'organisation du temps périscolaire, de la pause méridienne, des repas nécessite une petite transformation des locaux.

La cantine scolaire devient cantine municipale suite à la décision de l'association de cantine d'interrompre son activité.

La réhabilitation du chemin rural reliant Perroud au Chef-Lieu se réalise actuellement avec la pose d'une passerelle piéton sur le ruisseau de l'église. Il est également projeté de relier le lac de la Balme par les chemins ruraux en prolongement de celui en cours de réhabilitation.

A compter de cette publication, l'information municipale se déclinera en trois Choisyliens, pour tenir compte des 3 temps forts de l'info : la rentrée de septembre, l'hiver puis le printemps/été avec une publication plus étoffée présentant les finances communales. La lettre d'informations communale électronique restera mensuelle pour coller au plus près de l'actualité.

Enfin la parenthèse du Bistrot de la commune a été un gros succès cet été 2016.

Vous trouverez les détails correspondant à ces différentes rubriques dans les pages de ce présent Choisyliens.

Bonne lecture.

Votre maire

COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE 1918



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Tous les habitants sont conviés à la cérémonie en mémoire de la guerre de 1914-1918 et de ceux qui sont morts pour assurer notre liberté. L'heure vous sera précisée.

Cet hommage sera suivi d'un vin d'honneur offert par la commune.

VENEZ NOMBREUX, PETITS ET GRANDS

Tous les habitants sont invités à nous faire parvenir des idées, des photos (en format IMAGE haute définition type jpeg), des graphismes, des articles sur un évènement à Choisy (sans mise en page, ni texte scanné, merci).

« GRENELLISATION » DE NOTRE PLU (2)

Pour mémoire, suite à une délibération du Conseil Municipal, les études de mise en révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ont été lancées.

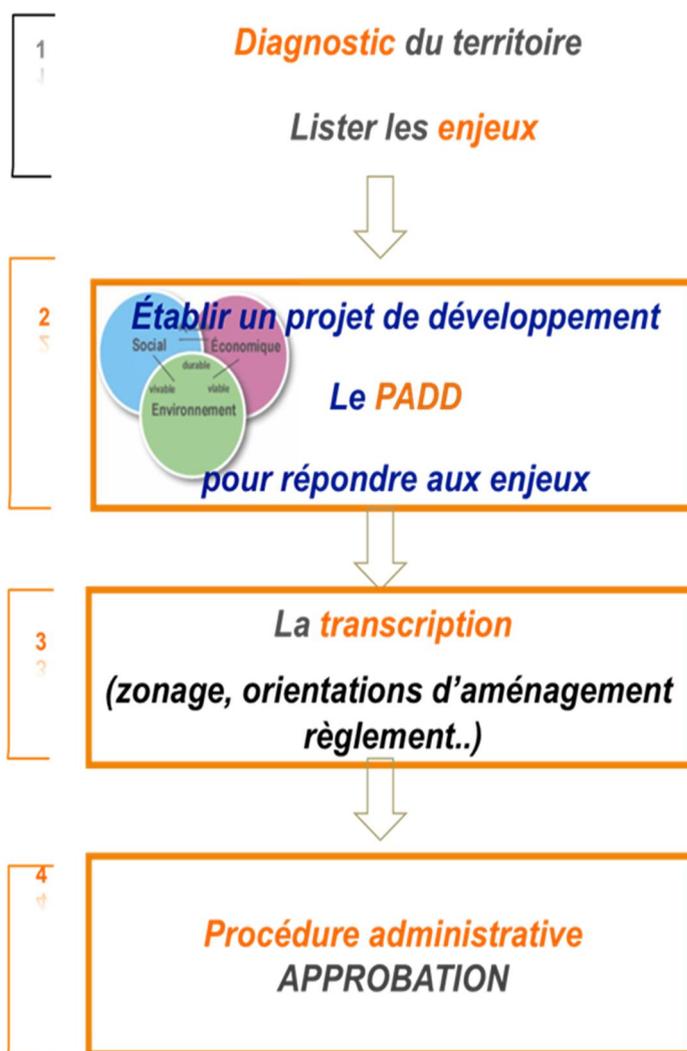
Cette nouvelle démarche doit permettre entre autres d'adapter notre document d'urbanisme aux nouvelles dispositions issues de la loi dite « Grenelle 2 » du 12 juillet 2010 et de la loi dite « ALUR » du 24 mars 2014 ... mais aussi aux dispositions du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Bassin Annécien, opposable depuis le 13 mai 2014.

La révision du PLU est un projet important pour les mois qui viennent. Elle nécessitera de mettre en place une méthodologie de travail rigoureuse, en plusieurs étapes, avant sa formalisation en un document opposable aux tiers.

Sont d'ores et déjà disponibles :

- La délibération du Conseil municipal avec les objectifs poursuivis par la révision du PLU.
- Le diagnostic environnemental, définissant notamment la trame verte et bleue du territoire.

Nota : la trame verte et bleue identifie les milieux naturels et les continuités indispensables au maintien de la biodiversité sur notre territoire. Les PLU doivent assurer sa protection (voir encart au centre de ce Choisylien).



Comment êtes-vous informés et pouvez-vous donner votre avis ?

Vous êtes régulièrement informés dans le Choisylien ou avec un feuillet « spécial PLU » de la progression de notre réflexion. Actuellement, le conseil municipal travaille sur le diagnostic de territoire.

De plus, vous pouvez suivre le dossier et donner votre avis par :

- ◆ La mise à disposition du public, durant toute la phase de concertation, **des éléments d'études** (comprenant au moins la synthèse du diagnostic et le projet de PADD) au fur et à mesure de leur avancement, en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture à savoir les mardi et vendredi de 14 H à 17 H, les jeudi et samedi de 8 H 30 à 12 H.
- ◆ **La possibilité pour les intéressés de faire parvenir par courrier papier**, à compter de l'affichage de la présente délibération et jusqu'à l'arrêt du projet de révision par le conseil municipal, leurs observations à l'attention de M. le Maire à l'adresse suivante qu'il annexera au registre : Mairie de CHOISY, 71 route de l'église, 74330 CHOISY et/ou la possibilité pour les intéressés de faire parvenir leurs observations directement depuis le site internet de la Mairie (www.choisy.fr) ou à l'adresse suivante : revision.plu@choisy.fr.
- ◆ La mise à disposition **d'un registre spécifique** à compter de l'affichage de la délibération et jusqu'à l'arrêt du projet d'élaboration par le conseil municipal. Ce registre, destiné aux observations de toute personne intéressée sera mis à disposition du public, en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture à savoir les mardi et vendredi de 14 H à 17 H, les jeudi et samedi de 8 H 30 à 12 H.
- ◆ Des informations des différentes étapes **sur le site Internet de la Mairie** (dont les réunions publiques).
- ◆ Et l'organisation **d'au moins deux réunions publiques**, dont une sur le projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

AVANCEMENT DES TRAVAUX

L'assainissement collectif sur l'axe Véry/Chef-lieu est en passe d'être terminé. Cet assainissement a nécessité six tranches de travaux. Les deux premières tranches concernant Véry sont maintenant opérationnelles et concernent la quasi-totalité des habitations de ce hameau.

Les quatre tranches suivantes Véry/Ballaison, Ballaison/Buaz, Buaz/Basset et Basset/Chef-Lieu sont maintenant terminées et bientôt opérationnelles. Elles vont permettre l'assainissement du Chef-Lieu avec son immeuble de la SA Mont-Blanc mais pas encore l'assainissement des parties hautes du Chef-Lieu (chemin d'Avat) et basses (mairie, écoles notamment).

Presque toutes les maisons situées sur le trajet Véry/Chef-lieu pourront donc être raccordées, ce qui amorcera la réhabilitation de quelques ruisseaux. Il reste encore quelques antennes à réaliser vers les habitations. L'inauguration de ce premier réseau aura lieu à l'automne.

PRECISIONS SUR LES TARIFS APPOURTES PAR LE SILA (voir Choisylien Printemps 2016)

- Il n'existe pas de « frais de raccordement » mais une participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC).
 - La PFAC est exigible **à la date du raccordement de l'immeuble** à un réseau de collecte ancien ou nouveau, **ou à la date d'achèvement de l'extension** ou **du réaménagement** d'un immeuble déjà raccordé ayant pour effet d'induire des eaux usées supplémentaires. Ainsi c'est le tarif voté à cette date qui sera appliqué. Les usagers ont 2 ans pour se raccorder suite à la mise en service du réseau de collecte neuf. Donc certains usagers qui se branchent en 2016 paieront le tarif 2016, ceux qui se raccordent en 2017 paieront le tarif 2017, etc...
 - La PFAC est due par les propriétaires d'immeubles d'habitation dès lors que des eaux usées supplémentaires sont rejetées dans le réseau public de collecte des eaux usées.
 - Le coût 2016 de 3800 €/logement **neuf ou existant non doté** d'une installation d'assainissement non collectif.
 - La redevance assainissement de 1.93 € TTC/m³ est due **dès la mise en service** du réseau de collecte des eaux usées même si l'utilisateur n'est pas raccordé. Un courrier d'information est envoyé aux usagers pour les informer de la date de mise en service. A compter de cette date, ils ont 2 ans pour se raccorder.
- Pour toute information complémentaire, votre demande doit être adressée au SILA

Attention, ne jetez pas n'importe quoi dans les réseaux d'assainissement !

Les objets solides, les produits chimiques, les huiles et les matières grasses sont interdits

- Tous les objets solides (lingettes, serviettes hygiéniques, couche-culottes, mégots, cotons tiges, seringues, litière pour chat ; etc.), doivent être jetés à la poubelle. Ils colmatent les collecteurs d'eaux usées, bouchent les pompes et provoquent la mise en charge des réseaux. Les eaux usées peuvent alors remonter dans les habitations ou s'écouler par les tampons à l'extérieur et polluer le milieu naturel.
- Les produits chimiques (peintures, solvants, acides, produits de jardinage, encres...) doivent être apportés en déchetterie car ils sont toxiques pour les bactéries présentes dans les stations d'épuration et chargées de dégrader la pollution.
- Les médicaments doivent être rapportés en pharmacie.
- Les huiles et matières grasses sont également toxiques pour les bactéries. Solidifiées, elles doivent être jetées à la poubelle. Liquides, elles doivent être mises en bouteille et apportées à la déchetterie.



**ABONNEZ-VOUS A NOTRE LETTRE MENSUELLE POUR RECEVOIR
LES DERNIERES INFORMATIONS PAR MAIL : mairie@choisy.fr**

CADRE DE VIE

Le Bistrot de la commune

Choisy possède une licence IV depuis 2003. Cette licence a été louée pour 1 €/an au petit bar-alimentation du Chef-Lieu. A la cessation d'activité de ce commerce, pour garder la licence, la commune décide d'ouvrir un bar communal.

D'abord installé à Véry dans l'ancienne école, ce bar, devenu bar-restaurant est maintenant installé et pérennisé à la place de l'ancien commerce, près de la mairie. Bien que la réglementation n'impose qu'une recette tous les 3 ans, ce bar restaurant ouvre chaque année la dernière semaine de juillet et la première semaine d'août, ainsi que les les jours de messe à Choisy en été.

Cette année 2016 a été une pleine réussite car tous les jours de la semaine ont fonctionné à plein. Les réservations ont été maximales et malheureusement pour eux, certains n'ont pu venir manger des plats inhabituels au Bistrot car toutes les places étaient prises.

Rendez-vous l'année prochaine pour des repas qui ne peuvent être réservés que sur place (pas de téléphone, de courriel ou de courrier).



Paëlla, jambon à l'os, plateaux de fruits de mer, pizzas ...et bien d'autres plats pour petits et grands !

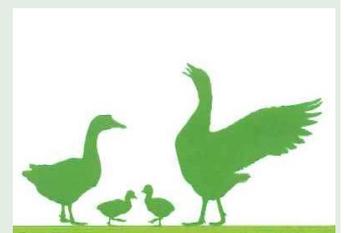


Un samedi à la ferme

Samedi 24 septembre de 10 H à 17 H 30 chez François DELORME à Combes.

Visites de la ferme—Animations—Marché de producteurs—Repas du terroir à partir de 12 H (12 € & 6 € - de 12ans)

Renseignements et inscriptions : François DELORME :
francois.delorme@bbox.fr—06 58 10 03 38



**ABONNEZ-VOUS A NOTRE LETTRE MENSUELLE POUR RECEVOIR
LES DERNIERES INFORMATIONS PAR MAIL : mairie@choisy.fr**

DU COTE DES ASSOCIATIONS

Dans le précédent bulletin municipal de Choisy, je vous annonçais le désir "des amis de la fête de la gastronomie" de mettre en valeur les fours à pains de notre commune à l'occasion de la fête de la gastronomie. Voici le programme :

**dimanche 25 septembre 2016 au four Carat à partir de 6h du matin,
chez Claude et Suzanne Carat,**

246 route de la balme, hameau Avrenay à Choisy,

On façonne, on cuit le pain, les pognes de Romans et autres plats de vos mères et grands-mères que vous aurez confectionnés à l'avance.

Nous déjeunerons avec ce que nous aurons cuit.

**Si d'autres boulangers d'un jour veulent faire la même chose
chez eux, qu'ils m'appellent.**

Inscription par mail : claudecarat@gmail.com où téléphone :

0685334785

amis fête
GASTRONOMIE



Comité des Fêtes



COURSE DE CAISSES A SAVON

C'est sous un soleil radieux que les 40 concurrents de cette 4ème Edition ont pu en découdre.

Le public avait lui aussi répondu présent et a pu admirer les prouesses des pilotes au volant de leurs drôles de voitures.

Cette année les commerçants et artisans de Choisy avaient décidé de doter le challenge des pilotes de Choisy : il y avait 10 participants (pilotes de Choisy) et la bataille a fait rage pour la 1ère place avec moins de 1 seconde d'écart entre le 1er et le 2ème au cumul des 2 manches de course.

Les benjamins de la course étaient des pilotes de Choisy, preuve que la relève est assurée pour les années futures !



Vous pouvez retrouver les photos et classement sur le site du comité des fêtes : www.cdf-choisy74.fr

Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous pour la cinquième édition en 2017 .

Les prochains rendez-vous du comité des fêtes :

21 octobre : repas des bénévoles

22 octobre : un repas à l'envers avec soirée année 80 (sur réservation)

Et puis bien sûr le traditionnel vin chaud et les planches savoyardes pour le Marché de Noël .

LA SEMAINE BLEUE

Cette année sur le territoire de la Communauté de Communes FIER ET USSES, la « semaine bleue » se déroulera en réalité sur 2 semaines du 3 au 16 octobre afin de moins concentrer les manifestations et mieux apprécier les différentes animations proposées.

Un programme détaillé sera envoyé par courrier à toutes les personnes de la commune, âgées de 65 ans et plus.

Goûter de l'ADMR

Le traditionnel goûter des aînés est désormais remplacé par les animations de la SEMAINE BLEUE



**ABONNEZ-VOUS A NOTRE LETTRE MENSUELLE POUR RECEVOIR
LES DERNIERES INFORMATIONS PAR MAIL : mairie@choisy.fr**

DU COTE DES ASSOCIATIONS

Le coin Biblio

La bibliothèque propose **une Porte Ouverte** **samedi 15 octobre** de 10h à 17h avec divers ateliers créatifs, des contes, des lectures sous les cerisiers du jardin de la mairie lues par l'équipe du Troup'Ho, des partages autour des livres, des jeux de mots, des kamishibais, une sélection à "Vot' bon coeur" et un apéro buffet pour vous accueillir.



Une exposition photos organisée par l'atelier photos sur le thème "Lacs et montagnes" permettra de découvrir les 10 images sélectionnées du concours de l'été. Une occasion de découvrir, de participer, de rencontrer l'équipe de bibliothèque et la bibliothèque !

Nouveaux horaires à partir de 5 septembre 2016:

lundi de 17h30 à 19h

mercredi de 14h à 15h30

samedi de 14h à 15h30

Attention : plus de permanence le vendredi !

et toujours des séances pour **les BB LECTEURS**

le mardi de 9h à 10h : 1ère rencontre mardi 20 septembre et un **CAFE BIBLIO**, tous les **1er samedis de chaque mois**

Suivez la bibliothèque désormais sur facebook ! Ou consultez le site <https://sites.google.com/site/bibliothequechoisy/>

Chemins Faisant

Vous avez du temps libre (le mardi) ?

Vous êtes retraité(e) ?

Et si vous veniez marcher tranquillement à la découverte des sentiers de Choisy et des environs, en groupe, avec un encadrement et dans une ambiance sympathiques ?

Inscription lors de l'ASSEMBLEE GENERALE de CHEMINS FAISANT **Vendredi 30 septembre à 20 h** **Salle des fêtes de Choisy**

Renseignements au 04 50 66 09 38



Le Club Loisirs



*Cinéma Itinérant
des Pays de Savoie*

L'activité du club reprend dès mi-septembre, après l'Assemblée Générale et les inscriptions qui ont eu lieu le 9 septembre. Un choix nombreux de loisirs pour tous les goûts, sur l'année ou sous forme d'ateliers. Si vous n'avez pas reçu le livret dans votre boîte aux lettres, il est disponible en mairie.

Le CINEBUS a déjà redémarré également et continue sur le rythme du jeudi tous les 15 jours. 1ère séance le jeudi 3 septembre et ensuite une fois tous les 15 jours.

A noter : jeudi 3 novembre à 20h30 salle des fêtes projection d'un film documentaire avec présence des 2 réalisateurs dans le cadre du festival du film : documentaire en Pays de Savoie en association avec les biblio du secteur.

Le THEATRE : Après avoir fait relâche depuis la Nuit des Contes de mai, le Troup'Ho et la Troup'ette reprennent en fanfare :

- SOIREES CABARET par le Troup'ho a partir de 15 ans le vendredi 18 et samedi 19 novembre à 20h salle des fêtes sur réservation uniquement 25 euros repas + spectacle réservation au 06 82 00 12 19 Corinne Herleder
- UNE NOUVELLE PIECE au printemps et LES SPECTACLES ENFANTS habituels

A marquer dans vos agendas : week-end du 10 et 11 décembre

Marché de Noël des Associations à Choisy avec divers stands de création locale...à vot'bon cœur, vente de foie gras et confitures

SPECIAL PLU : TRAME VERTE ET BLEUE

La trame verte et bleue : de quoi s'agit-il ?

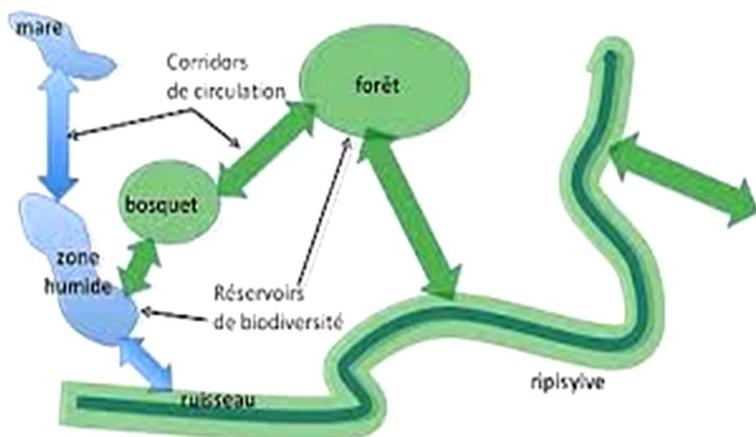
Pendant longtemps, nous avons pensé qu'il suffisait de protéger des sites naturels avec la politique des Parcs Naturels mais en fait il faut également permettre une meilleure préservation des milieux dits « ordinaires » et la circulation entre tous ces sites !

Afin d'enrayer l'érosion globale et rapide de la **biodiversité** et la régression des milieux naturels, la France propose en 2004 une **stratégie nationale pour la biodiversité**, répondant aux enjeux affichés à l'échelle internationale lors du Sommet de la Terre à Rio en 1992 ou dans la stratégie paneuropéenne adoptée en 1995 pour la protection de la diversité biologique et paysagère. Cette stratégie vient d'être enrichie récemment par **la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages** adoptée le 20 juillet 2016.

(plus d'info <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Biodiversite-le-projet-de-loi-est.html>)

La réponse à la fragmentation des habitats et la perte de biodiversité : **les corridors écologiques**

Le développement de l'urbanisation, d'infrastructures linéaires et de pratiques de gestion des ressources naturelles



défavorables à la biodiversité entraîne une importante réduction des surfaces et **une forte fragmentation des habitats naturels**. Le cantonnement de populations animales ou végétales dans un site de trop faible surface entraîne consanguinité, sensibilité accrue aux agressions (forte prédation, maladies, manque de nourriture, événement climatique défavorable...), pouvant conduire à leur extinction locale. Quant à la fragmentation des milieux, elle accentue les difficultés de déplacement des espèces et peut empêcher la recolonisation d'un habitat trop isolé. **La trame verte** (réseau forestier) et **la trame bleue** (réseau aquatique + réseau des zones humides) constituent, avec **les trames jaunes** (réseau agricoles) et **orange** (prairies sèches) **le réseau écologique global**

dont il faut préserver l'équilibre. Ces trames permettent d'assurer **une continuité écologique**.

Pourquoi s'en préoccuper ? Les médias nous alertent sur la disparition alarmante des espèces et certains chercheurs parlent même de risque de « sixième extinction ». Les enjeux écologiques, économiques et sociaux deviennent évidents et la diminution dramatique des populations d'abeilles en est un bon exemple.

Le taux actuel de disparition des espèces 100 à 1000 fois plus rapide depuis le XX^{ème} siècle que le taux moyen d'extinction connu jusqu'alors !

- 70 000 ha de terres naturelles ou agricoles perdues en un an
- Une perte de 1,7 milliards € de services écologiques associés

L'aménagement durable des territoires est donc désormais une nécessité pour nous comme pour la nature qui nous entoure. A l'échelle locale, les plans locaux d'urbanisme (PLU) contribuent à :

- Concilier développement urbain et biodiversité
- Conserver l'attractivité du territoire (activités touristiques, de loisirs, espaces naturels etc..)
- Maintenir des activités adaptées et des espaces qui leur sont associés (agriculture, sylviculture...)
- Améliorer le cadre de vie via la préservation des paysages, le développement de la nature en ville, etc...
- Préserver les services rendus par la biodiversité : fertilisation des sols, qualité de l'eau potable, limitation des risques d'inondation, pollinisation, support pour la recherche, l'éducation, la santé...et bien d'autres encore

Le saviez-vous ?

Il existe aussi une trame dite « noire », celle de la nuit dont ont besoin certaines espèces pour se repérer, se reproduire et communiquer. La lumière artificielle des zones habitées attire et/ou repousse suivant les espèces et altère la mobilité en supprimant les repères, accentuant le phénomène de collision et modifiant les comportements. **Cette trame noire commence également à être prise en compte dans les politiques d'urbanisme** et certaines communes éteignent leurs lampadaires la nuit. Pensez-y lorsque vous installez des luminaires dans votre jardin !

SPECIAL PLU : TRAME VERTE ET BLEUE

LA TRAME VERTE ET BLEUE DU TERRITOIRE DE CHOISY

(Cette présentation est une courte synthèse du document de diagnostic qui sera mis à votre disposition pour consultation.)

La trame verte et bleue est une mesure phare du Grenelle Environnement qui porte l'ambition d'enrayer le déclin de la biodiversité au travers de la préservation et de la restauration des continuités écologiques. Elle est traduite dans les documents d'aménagement du territoire à tous les niveaux et notamment à l'échelle régionale dans le SDAGE 2016-2011 du Bassin Rhône Méditerranée et plus localement, dans le SCOT du Bassin Annécien et dans les PLU associés, dont celui de la commune de Choisy.

L'élaboration de la trame verte et bleue repose sur une approche dynamique de la biodiversité, qui dépasse la notion de présence/absence des espèces. L'identification de la trame verte et bleue du territoire de Choisy s'est appuyée sur les données disponibles complétées par une visite de terrain effectuée le 17 juin 2016 :

1. L'hydrologie

La commune de Choisy est parcourue par un réseau hydrographique dense du bassin versant des Usse. De nombreux cours d'eau descendent du plateau supérieur de Choisy avant de rejoindre les petites Usse en rive droite. D'autres ruisseaux s'écoulent vers le nord en direction de la rivière des Usse. Tous ont creusé leur lit dans de larges talwegs boisés. Les 41 communes (d'Arbusigny à Seyssel et de Clarafond à Sillingy) du Syndicat Mixte d'Exécution du Contrat de Rivière des Usse (SMECRU) se sont engagées dans un contrat de rivières sur le bassin versant des Usse. Le contrat a été signé le 29 janvier 2014.

Choisy comporte plusieurs ruisseaux au cours irrégulier voire avec un étiage en période de sécheresse :

- Ruisseau des Petites Usse, affluent des Usse, qui reçoit les ruisseaux des Vignettes, du Nant des Cès et du Creux (lui-même irrigué par les ruisseaux des Mégevands et des Fleurets)
- Ruisseau de Champfleury, affluent des petites Usse, reçoit plusieurs cours d'eau dont celui du Creux de Vallières
- Ruisseau du Creux, affluent des Petites Usse
- Ruisseau des Menulles qui rejoint les Usse
- Ruisseau de Malabranche, affluent des Usse, prend sa source dans la zone humide de la Clef des Faux

2. Les espaces naturels d'intérêt majeur

Certaines zones du territoire ont été identifiées comme fragiles en termes de biodiversité et sont protégées :

- Arrêtés préfectoraux de protection des biotopes pour les zones humides de la Clef des Faux, les ravins du Crêt Pételet et des Contamines
- ZNIEFF de type 1 (zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique) sur ces deux mêmes zones : de petite superficie, des espèces ou milieux présents sont considérées comme rares ou remarquables
- Il faut souligner également la présence de la ZNIEFF de type 2 (zone de grands ensembles naturels) des chaînons de la Mandallaz et de la Montagne d'Age. Cette vaste ZNIEFF, n° 7418, d'une superficie de 2 393 hectares, s'étend sur 11 communes dont Choisy.

3. Les espaces naturels complémentaires

- **Les milieux forestiers** : surtout le versant nord-ouest de la Mandallaz, la forêt communale du bois Belin et les cordons boisés des cours d'eau. Les essences forestières sont surtout composées de hêtres, érable à feuilles d'obier, frêne, chêne sessile, charme ...). L'épicéa est également présent. Cette zone est un réservoir des populations d'ongulés (chamois, chevreuils, sangliers...) et de nombreux oiseaux sont observés (mésange huppée et mésange noire, pouillot véloce, fauvette à tête noire....) ainsi que des rapaces nocturnes (chouette hulotte et hibou moyen duc).

La forêt communale du Bois Belin comporte des essences introduites et les talwegs boisés des cours d'eau sont constitués de frêne, merisier, érable champêtre et noisetier.

- **Les cours d'eau** : ne présentent pas de grand intérêt piscicole
- **Les zones humides** : un inventaire de 2013 répertorie les différents secteurs sur la commune (voir le plan sur page 4 de ce spécial PLU)

SPECIAL PLU : TRAME VERTE ET BLEUE

- **Les prairies agricoles et les vergers traditionnels** : champs cultivés de maïs ou de blé essentiellement, prairies de pâture et prairies de fauche. Ces vastes ensembles sont entrecoupés des talwegs des nombreux affluents du ruisseau de champFleury et des Petites Usse qui entaillent le versant de Choisy. Les prairies sont le terrain de chasse des rapaces,



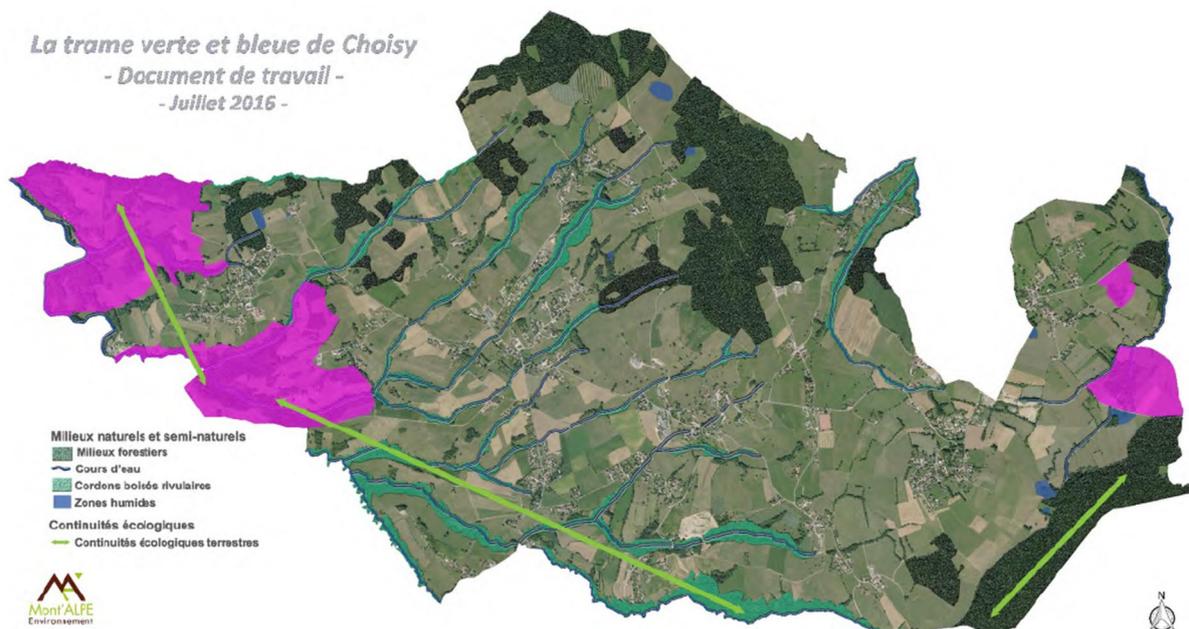
tels que le Milan noir , la Buse variable, le Faucon crécerelle et la Bondrée apivore

4. La dynamique fonctionnelle des milieux naturels

Les continuités écologiques sont constituées de l'ensemble des milieux favorables à un groupe écologique donné et composées de différents éléments continus sans interruption physique telle qu'une habitation ou une clôture.

Les corridors écologiques sont des continuités de petite surface dont le rôle est de garantir une dynamique des populations animales en leur permettant de circuler dans leur habitat naturel afin de réduire leur extinction voire de permettre leur recolonisation.

Le SRCE (schéma régional de cohérence écologique) de 2014 identifie sur Choisy un corridor à restaurer au sud du territoire, et le SCOT du Bassin Annécien a également intégré une continuité écologique en bordure sud et en limitée ouest, via les réservoirs de biodiversité du Crêt Pêtelet et du Crêt Châtelard. La Mandallaz constitue également une continuité écologique



5. La trame verte et bleue de Choisy :

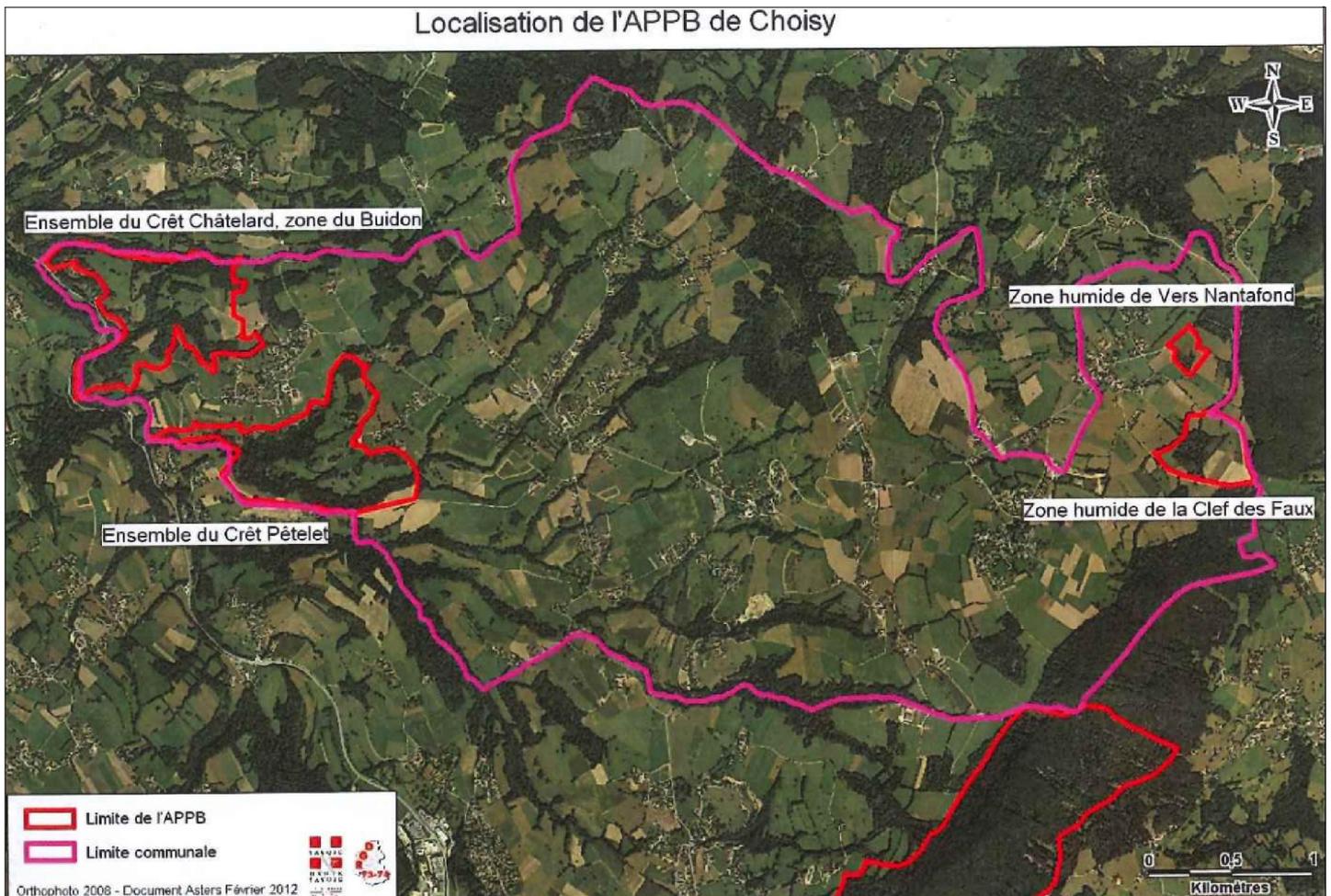
Celle-ci s'appuie sur les réservoirs de biodiversité du Crêt Pêtelet et de la Clef de Faux, ainsi que sur les ensembles naturels formés par les cours d'eau et les boisements de la Mandallaz et du Bois Belin. La trame agricole en soi, formée d'une mosaïque de cultures et de prairies, ne comporte pas d'habitats naturels spécifiques forts même si elle joue son rôle important de connectivité des réservoirs de biodiversité.

Les enjeux de notre nouveau PLU sur ce sujet seront de continuer à préserver les réservoirs de biodiversité actuels et leurs fonctionnalités ainsi que la trame agricole et forestière qui participe à la connexion des réservoirs de biodiversité. Nous apporterons ainsi notre contribution à une préservation régionale des milieux naturels tels que définis dans le SRCE de la Région Rhône-Alpes . En savoir plus :

<http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/le-srce-de-rhone-alpes-adopte-a3346.html>

SPECIAL PLU : TRAME VERTE ET BLEUE

La protection des biotopes à Choisy a été lancée en 1998 sur arrêté préfectoral et concerne 4 sites d'une surface totale de 146 ha composée de 424 parcelles dont 29 sont communales. Depuis le PLU de 2010, les 2 sites à l'ouest, à dominante agricole, plus sèche et boisée, ont été classés en zone N (naturelle) alors que les 2 à l'est, zones humides, sont en zone Nh (naturelle avec préservation des zones humides). Ces zones ont été inventoriées par le Conservatoire d'espaces Naturels de Haute-Savoie (association ASTERS) pour la faune et la flore et bénéficient d'un plan de gestion pour maintenir la valeur patrimoniale des sites. En voici quelques extraits :



Les secteurs du Crêt Chatelard et du Crêt Pêtelet :

243 espèces de fleurs pour l'un, 169 pour l'autre. Le Crêt Châtelard est plus riche en espèces protégées. Des papillons protégés ont été observés ainsi que la pie-grièche ci-contre. D'une manière générale, le plan de gestion préconise une adaptation locale des pratiques agro-pastorales en fonction des secteurs.



Pie-grièche écorcheur, mélitée des scabieuses et Aster amelle



Orchis de Traunsteiner, et Fétuque Trichophylle

Les zones humides de Nantafond et de la Clef des Faux :

À préserver pour leur fonction écologique et leur capacité à filtrer et épurer les eaux qui y transitent ainsi qu'à ralentir les ruissellements. La priorité est portée sur la Clef des Faux, plus riche en espèces d'intérêt : parmi 153 recensées pour la flore, 5 sont protégées au moins régionalement.

La gestion actuelle des prairies humides et bas-marais paraît conforme aux exigences des habitats, qui sont en bon état de conservation. Le plan préconise de continuer en évitant les drainages ou les fertilisations susceptibles de dégrader.

ECONOMIE DE PARTAGE ?

Dans le dernier Choisylien, nous vous avons annoncé la création d'une **grainothèque**, dont l'objectif est le partage de graines et de savoir-faire locaux de nos jardins. C'est un premier pas vers plus d'échanges de ressources et de moyens à Choisy, pour donner un coup de pouce à ceux qui en ont besoin ou tout simplement pour le plaisir de se rencontrer.

La prochaine étape sera de permettre aux habitants de la commune non motorisés de se déplacer plus facilement et gratuitement, notamment les jeunes qui font souvent du stop pour se rendre au car de la Balme ou à Annecy. Nous vous en reparlerons bientôt !

Cette ECONOMIE DE PARTAGE où priment les rapports humains, sans notion de bénéfice, ne doit pas être confondue avec l'ECONOMIE COLLABORATIVE que certains d'entre nous, habitués d'internet et/ou du smartphone, utilisent déjà beaucoup notamment avec LE BON COIN (petites annonces gratuites), AIRBNB (location de logement entre particuliers), BLABLACAR (covoiturage), UBERPOP (service de transport), pour ne citer que les plus connus. Le renouveau des monnaies locales montre bien la volonté des citoyens de se réapproprier l'économie.

L'ECONOMIE COLLABORATIVE est un véritable bouleversement qui vient fragiliser les commerces traditionnels : hôtellerie et taxis notamment. Elle est rendue possible par la « magie » d'internet. De nouvelles possibilités émergent régulièrement : après le covoiturage, il y a maintenant le « cocamionnage » et le « cobaturage » (en bateau)...l'imagination ne manque pas pour mieux utiliser tout le matériel que nous possédons et qui ne nous sert pas à 100 %. C'est le cas également pour la location/échange d'outils etc...

L'ECONOMIE DE PARTAGE, elle, se développe également grâce à internet mais c'est seulement une nouvelle façon de définir ce qui existe de longue date : le bénévolat et l'échange que l'on retrouve notamment dans les SEL (systèmes d'échanges locaux) où chacun apporte ses compétences en échange d'un service. Internet a permis par exemple de faciliter les dons et les échanges d'objets avec des sites tels que <https://donnons.org/>

Ces deux économies se complètent et s'enrichissent, le tout est de ne pas vouloir à tout prix monnayer chaque geste de notre quotidien ! Un bon exemple : le financement participatif ou « crowdfunding » qui peut être à but lucratif (l'investisseur reçoit une contrepartie matérielle ou financière) ou un simple geste d'entraide...

En savoir plus : <http://guide.consocollaborative.com/>

NOTRE GRAINOTHEQUE : DEMARRAGE LE PREMIER OCTOBRE

Comme annoncé lors du précédent Choisylien, la commission développement durable, en partenariat avec la bibliothèque, a lancé un projet de grainothèque afin de partager et d'échanger graines et plus si affinités ! Pour ceux qui ont commencé à sécher leurs graines, vous pourrez les apporter à la bibliothèque aux heures d'ouverture :

Les consignes à respecter :

- Des graines bien sèches. **Pas de graines hybrides de type F1 car elles sont stériles !**
- Dans une enveloppe format environ 15 cm de long par 11 cm de haut (pour faciliter le classement)
- Avec les mentions : légumes/fleurs/fruits, la variété, date récolte, provenance
- Facultatif : vos conseils : ensoleillement, particularités etc

Vous pouvez également apporter des restes de sachet du commerce, remis sous enveloppe ci-dessus svp.

Nous démarrons modestement...et améliorerons au fil du temps.

Quelques conseils pour récupérer des belles graines :

1. semer des graines reproductibles (pas F1 donc) et identifier les plantes
2. Choisir un ou plusieurs pieds parmi les plus beaux et sains
3. Attendre la maturité le plus longtemps possible
4. Par temps sec, extraire puis faire sécher les graines dans un lieu sec
5. Ensacher et écrire les mentions ci-dessus

LES CHOISYLOUPS



Cet été les Choisyloups ont pris le large pour les rivages de Choisy Lanta.

Au programme : construction de cabanes, parcours sportifs plus ou moins acrobatiques, épreuves d'adresse, de réflexion ou de ...dégustation. Autant d'efforts pour remporter sa ration de riz !!!

Puis, pour se reposer et se détendre, nous sommes partis rencontrer Elfes, Lutins et Créatures imaginaires. Nous sommes venus en aide à Lulu et Tintin qui avaient perdu leurs pouvoirs magiques au Parcours santé.

Enfin, pour nous mettre encore plus dans l'ambiance vacances, nous avons profité d'une semaine « tous à la plage » où le temps a été de la partie pour une super sortie piscine et aussi multiplier les jeux d'eau... Et pour finir en beauté, dégustation de glace au Bistrot de Choisy !

De belles heures de jeux et de bonne humeur ! Les vraies vacances, quoi...

A bientôt !

Alexandre, Sophie et Sandrine
aidés de Ludivine, Lisa et Océane



Comme les années précédentes, le Centre de loisirs Les Choisyloups accueillera les enfants durant les vacances scolaires pendant une semaine (excepté aux vacances de Noël) et tout le mois de juillet. Pour les prochaines vacances d'automne, les activités sont prévues du jeudi 20 octobre au mercredi 26 octobre 2016 . Bientôt les inscriptions...

GARDERIE PERISCOLAIRE

Leslie LIENARD, responsable de l'animation des trois structures (garderie périscolaire, pause méridienne et centre de loisirs Les Choisyloups), Valérie IMHOFF, Valérie HUSSON et Samia BELLACHIA accueillent les enfants dans les deux salles de la garderie périscolaire :

Avant l'école de 7 H à 8 H 30

Après l'école de 16 H à 18 H 30

Tarif selon quotient familial de 1,35 € à 1,55 € la demi-heure (+ goûter 0,70 €)



**ABONNEZ-VOUS A NOTRE LETTRE MENSUELLE POUR RECEVOIR
LES DERNIERES INFORMATIONS PAR MAIL : mairie@choisy.fr**

LA RENTREE : ORGANISATION DES SERVICES



ECOLE MATERNELLE

Directrice : Mme Josette LIENARD

51 enfants répartis en 2 classes :

Petite et moyenne sections : Josette LIENARD, institutrice et Sandrine PELLARIN, ATSEM

Moyenne et grande sections : Véronique COPIN, institutrice et Corinne KRATTINGER, ATSEM



ECOLE PRIMAIRE

Directrice : Mme Muriel VOISIN

93 enfants répartis en 4 classes :

CP : Aurélie VANDENBUSCHE

CE1-CE2 : Hélène JOSSERAND

CE2-CM1 : Philippe PERRIN

CM1-CM2 : Muriel VOISIN

PAUSE MERIDIENNE

A compter du 1^{er} septembre, la cantine scolaire a été municipalisée. Une nouvelle organisation du temps méridien a été mise en place. L'ensemble des surveillants sous contrat avec l'association de cantine scolaire a été intégré dans l'effectif du personnel communal.



La pause méridienne comprend le repas et le temps d'activités périscolaires (TAP).

Pour les enfants de maternelle :

Ils sont confiés à Sandrine PELLARIN, Valérie HUSSON et Samia BELLACHIA, (de droite à gauche sur la photo) et prendront leur repas dans la salle de la garderie périscolaire de 11 h 45 à 12 h 30 environ. Puis ils rejoindront leurs locaux pour des jeux dans la cour, ou pour la sieste.

Pour les enfants de primaire :

Ils prendront leur repas dans la salle du restaurant scolaire de 12 h à 12 h 45. Puis de 12 h 45 à 13 h 50, ils participeront aux animations du TAP prévues par Leslie LIENARD, responsable coordinatrice.

La surveillance et l'animation de la pause méridienne sont assurées par :

- Leslie LIENARD, responsable (actuellement en congé maternité)
- Aline LANGIN qui assurera les remplacements
- Michèle DUPONT-BOIS
- Gérard BRONDEX
- Roselyne VILLALBA



**ABONNEZ-VOUS A NOTRE LETTRE MENSUELLE POUR RECEVOIR
LES DERNIERES INFORMATIONS PAR MAIL : mairie@choisy.fr**

FLASH CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 24 mai 2016

- Attribution 2016 de subventions aux associations
- Tarifs de la garderie périscolaire
- Tarifs du centre de loisirs « Les Choisyloups »
- Tarifs du transport scolaire
- Projet de municipalisation de la cantine scolaire et constitution d'une commission Ouverture d'une ligne de trésorerie
- Décision modificative n° 1/2016
- Approbation du projet de schéma de mutualisation de la CCFU

Réunion du 30 juin 2016

- Pause méridienne - organisation des repas et du temps d'activités scolaires
- Pause méridienne - tableau des emplois communaux au 1^{er} septembre 2016 : créations, modifications et suppressions de postes
- Pause méridienne – approbation du tarif des repas
- Définition de la durée d'amortissement pour les participations des travaux du SIESS
- Modification de la régie de recettes « produits divers » pour rajouter les repas
- Signature du marché de travaux « voirie 2016 »

AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE FIER ET USSES

Réunion du mardi 17 mai 2016 à La Balme de Sillingy

- Subvention à la commune de Sillingy pour la construction de 20 logements locatifs aidés dans le cadre du programme local de l'habitat (PLH).
- Attribution et versement d'une subvention à l'Office des Acteurs Economiques et Touristiques (OAET).
- Collecte des déchets ménagers : approbation du règlement d'aménagement des points d'apport volontaire (PAV).

Jeudi 2 juin 2016 à La Balme de Sillingy

- Autorisation à donner au Président pour la signature d'une convention avec l'ADMR Petites Ussets et Fier.
- Approbation du règlement intérieur du Relais des Assistants Maternels de la CCFU.
- Autorisation à donner au Président pour la signature d'une convention de mise à disposition des locaux de la garderie de l'école maternelle de Sillingy au Relais des Assistants Maternels.
- Approbation des tarifs de location et du règlement intérieur du gymnase la Mandallaz à Sillingy.
- Autorisation à donner au Président pour la signature d'une convention d'occupation du gymnase la Mandallaz à Sillingy.
- Attribution du marché pour la fourniture de conteneurs semi-enterrés.
- Adoption des taux 2016 de la fiscalité directe locale – modifie la délibération adoptée en date du 14/04/2016.

Réunion du jeudi 7 juillet 2016 à Choisy

- Autorisation à donner au Président pour la signature des conventions entre le service petite enfance de la CCFU et le Docteur SORIN, médecin, Mme JEAMBENOIT Catherine, psychothérapeute, Mme RAMELLA Isabelle, psychomotricienne, Mme MOLINIER Camille, psychomotricienne et la compagnie OSTINATO
- Attribution et versement d'une subvention à l'ADMR.
- Octroi des garanties d'emprunt à la société HLM SEMCODA pour l'opération d'acquisition en l'état futur d'achèvement de 8 logements locatifs à La Balme de Sillingy.
- Autorisation à donner au Président pour la signature d'une convention d'occupation du gymnase la Mandallaz à Sillingy.
- Instauration de la taxe de séjour au 1^{er} janvier 2017.
- Convention de groupement de commandes entre la Communauté de Communes Fier et Ussets et la régie Energie et Services de Seyssel pour les travaux de renforcement du réseau d'eau potable et renforcement des réseaux secs sur la commune de Sillingy au hameau d'Arzy.
- Création d'un emploi d'agent d'entretien des réseaux d'eau potable.
- Approbation du schéma de mutualisation.

L'ensemble du compte-rendu des conseils municipaux et intercommunaux est affiché sur les différents panneaux municipaux et disponible en mairie ou sur internet aux adresses suivantes :

www.choisy.fr, rubrique « vie municipale »

www.fier-et-usses.com, rubrique CCFU

Les conseils municipaux et conseils communautaires sont des réunions publiques ouvertes à tous.

CARNET



NAISSANCES

21/05/2016 Jeanne OUVRY
30/05/2016 Eline SIBILLE
23/06/2016 Nina BLANDIN
10/07/2016 Lou-Victor GAL
03/08/2016 Naïa DIZIER
12/08/2016 Giulia BORELLI

*Toutes nos félicitations aux parents et
nos vœux de bonne santé aux bébés.*



MARIAGES

28/05/2016 Nicolas BERLINCOURT et
Jennifer VILLALBA
13/08/2016 Matthieu BOUTANG et
Clara JEAN-LOUIS
27/08/2016 Florent BAPPERT et
Caroline BARRET

*Tous nos vœux de bonheurs
aux jeunes mariés*



DECES

04/06/2016 Bernadette KRATTINGER
née MIGUET
09/06/2016 Nicolas PRETOT
22/07/2016 Aimé Marcel PALOMBOT

*Nos sincères condoléances
aux familles*

URBANISME

PERMIS DE CONSTRUIRE

30/05/2016 CHARMOT Laurent, garage, ch. des Bourgeois
31/05/2016 PLUMET Dominique, maison, ch. de Champfleury
28/07/2016 GAEC EN HAUT DE LA FRUITIERE, abri à fumières, rte des
Mégevands
29/08/2016 MORAND FREDOUIL Mauricette, abri voiture, imp. Hauts
de Rosière

Permis de construire modificatifs ou permis de démolir

04/07/2016 LOMBARDET Tiphaine, modifications de façades et mu-
rets de soutènement, rte d'Arthaz
21/06/2016 MOSSIERE Denis, démolition bâtiment, rte de Cercier

DECLARATIONS PREALABLES

29/04/2016 CHIHAOUI Frédéric, pergola, ch. des Bourgeois.
29/04/2016 ROBERT Paul, division de parcelle, chef-lieu
29/04/2016 ALLEMANT Thomas, toiture, ch. du Vieux Véry
29/04/2016 LAVOREL Claudine, toiture, rte des Crêts
04/05/2016 BORCIER Laurent, abri terrasse, rte de Perroud
04/05/2016 VILLETTE Charles, réhabilitation sans, rte d'Arthaz
27/05/2016 Entr. COHENDET, nivellement parcelle, Vers Martinet
30/05/2016 POMPOSA Emmanuel, division parcelle, rte d'Avregny
13/06/2016 TEXIER Patrick, abri bois, imp. du Puits
13/06/2016 MUGNIER-BAJAT Jean-Luc, abri bois, rte des Parents
14/06/2016 GODIN Bertrand, abri de jardin, ch. des Bourgeois
21/06/2016 VACHER Benoît, mur de soutènement, rte du Stade
21/06/2016 DELAITRE Olivier et MARCEL Vanessa, portail et clôture,
ch. des Joincets
24/06/2016 LAVOREL Rémi, division de parcelle, rte de la Chapelle
24/06/2016 MOSSIERE Denis, division de parcelle, rte de Cercier
11/07/2016 PERILLIAT Alexia, piscine, imp. des Hauts de Rosière
12/07/2016 BLANDIN Albert, division parcelle, rte du Poirier Rouge
13/07/2016 Entreprise RTP, nivellements parcelles, lieuxdits chez
Caouet et Buaz
28/07/2016 VAHLAS Yvan, modification façades, rte du Chef-Lieu
28/07/2016 PERNOUD Gilles, abri voiture, rte de Combes
01/08/2016 BORCIER Laurent, clôture et portails, rte de Perroud
22/08/2016 BLANDIN Albert, division parcelle, rte d'Avregny
22/08/2016 DOMENICONI Georges, toiture, rte du Château
23/08/2016 REVILLARD Philippe, modifications façades, ch. du Vieux
Véry

Déclarations préalables refusées :

15/06/2016 STOCCO Angelo, tunnel de stockage, rte des Parents
30/06/2016 DUCLOS SA, nivellement parcelles, rte de Véry
07/07/2016 3B Construction, nivellement parcelles, rte de Véry

LES DECLARATIONS PREALABLES DE TRAVAUX

La déclaration préalable est une autorisation exigée pour la réalisation de travaux de faible importance.

Une déclaration préalable de travaux est obligatoire notamment dans les cas suivants :

- construction (garage, dépendance...) ou travaux sur une construction existante ayant pour résultat la création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol comprise entre 5 m² et 20 m². En ce qui concerne les travaux sur construction existante, ce seuil est porté à 40 m² si la construction est située dans une zone urbaine couverte par un plan local d'urbanisme (PLU) ou un plan d'occupation des sols (POS) ;
- construction d'une piscine dont le bassin à une superficie inférieure ou égale à 100 m² non couverte ou dont la couverture (fixe ou mobile) à une hauteur au-dessus du sol inférieure à 1,80 m ;
- travaux modifiant l'aspect initial extérieur d'une construction (remplacement d'une fenêtre ou porte par un autre modèle, percement d'une nouvelle fenêtre, choix d'une nouvelle couleur de peinture pour la façade) ;
- changement de destination d'un local (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation) sans modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment ;
- réalisation d'une division foncière notamment pour en détacher un ou plusieurs lots.

Les imprimés de demande sont disponibles en mairie ou téléchargeables sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2028>

INFOS PRATIQUES

HORAIRES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
Mairie	fermé	14h-17h	fermé	8h30-12h	14h-17h	8h30-12h	fermé
Agence postale	8h40-11h45	8h40-11h45 14h00-15h45	fermé	8h40-11h45	8h40-11h45	8h40-11h45	fermé
Arrêté sur le bruit, admis de NB : jours fériés	8h-20h 10h-12h	8h-20h	8h-20h	8h-20h	8h-20h	9h-12h 14h30-19h	INTERDIT
Déchetterie d'Epagny NB : jours fériés	13h30-18h30 FERME	9h-12h 13h30-18h30	9h-12h 13h30-18h30	FERME	9h-12h 13h30-18h30	9h-12h 13h30-18h30	9h-12h 13h30-18h30

DE L'AUTOMNE À L'HIVER, PRÉPARONS-NOUS !



Hiver moins salé, nature préservée

Pneus hiver recommandés à partir du 15 novembre !

Retrouvez l'état des routes départementales sur

<http://www.inforoute74.fr>

Ou ☎ 04.50.33.20.74



Quand élaguer rime avec sécurité !

L'hiver arrive, les jours raccourcissent, la visibilité est réduite, les routes deviennent glissantes. Le poids de la neige sur les branches peut occasionner gêne à la circulation ou dégâts sur les infrastructures (téléphone, électricité). Si certains propriétaires n'ont pas procédé à la taille indispensable (haies, arbres...) elle sera effectuée par la commune aux frais du propriétaire après une première injonction.



LA CHASSE, vers une meilleure cohabitation entre les différents usagers de la nature et les chasseurs : des outils ont été mis en place....Comment :

http://www.choisy.fr/IMG/pdf/info_chasse.pdf

La période d'ouverture générale de la chasse à tir est fixée pour le département de la Haute-Savoie du 11 septembre 2016 au 15 janvier 2017 au soir.

Pendant cette période, sur la commune de Choisy, la chasse est autorisée les jeudi, samedi, dimanche et jours fériés.

COLLECTE DES OBJETS ENCOMBRANTS

Comme chaque année, les objets volumineux non recyclables de plus d'un mètre seront collectés à l'endroit où vous mettez habituellement votre conteneur. Une information sera faite dans vos boîtes aux lettres et sur le site de la CCFU.

TRANSPORT CAR LIHSA

Une vingtaine de départs par jour pour Annecy depuis La Balme de Sillingy (en face du Casino) ou Sillingy (et autant pour le retour).

Lignes 21 et 22

Bons plans bus :

La Carte Déclic pour les moins de 26 ans

Le Ticket Gagnant : car + lignes urbaines SIBRA gratuites à Annecy

En savoir plus et télécharger les horaires :

<http://www.cg74.fr/pages/fr/menu-secondaire/informations-transports-107.html>

Des flyers pour toutes les lignes sont disponibles en mairie

SYSTÈME MOBICIME

Pour préparer un trajet en transport en commun au départ et/ou à destination de la Haute-Savoie, le site www.mobicime.cg74.fr contient toute l'information utile pour voyager sereinement de manière économique et écologique

COVOITURAGE

- 3 parkings à Choisy
- chef-lieu (cimetière)
- stade de Menulles
- école de Véry

Parking relais de la route du Pont du Trésor à Sillingy = arrêt bus à proximité.

ACTIVITES

AGENDA

**24 septembre
à 8 h 30**

Matinée environnement

**30 septembre
à 20 h 00**

**Assemblée générale
Chemins faisant**

22 octobre

**Repas à l'envers
Comité des fêtes**

3 novembre

**Projection film documentaire
et débat**

11 novembre

**Cérémonie au monument
aux morts**

18 et 19 novembre

**Soirées cabaret
Le Troup'ho - Club Loisirs
Courant oct/nov
Collecte des objets encombrants**

10 et 11 décembre

Marché de Noël

janvier 2017

Vœux du maire

BIBLIOTHEQUE - HORAIRES

lu 17h30-19, me 14h-15h30

sa 14h -15h30

CINEMA

Cinébus tous les 15 jours

programme sur www.cinebus.fr

NUMEROS UTILES

MAIRIE CHOISY 04 50 77 41 56

AG. POSTALE 04 50 77 41 49

CCFU 04 50 77 70 74

GENDARMERIE 17

POMPIERS 18

SAMU 15

URGENCES EUROPE 112

ALLO ENFANCE 119

ALMA Maltraitements 3977

SPA MARLIOZ 04 50 77 82 40

ADMR 04 50 68 76 56

PRIORITERRE 04 50 67 17 54

SITES UTILES

MAIRIE CHOISY www.choisy.fr

CCFU www.fier-et-usses

LUTTE FRAUDES SPAMS

www.33700.fr

DEPARTEMENT HAUTE SAVOIE

www.hautesavoie.fr

COUP DE POUCE EMPLOI

Service à domicile, surcroît de
travail, travaux ponctuels

www.coup-de-pouce-emploi.fr

CONTACTS ARTISANS

COTE CAMPAGNE – Salon de coiffure - 04.50.77.32 . 44

Annick GRASSI – Médecine énergétique , harmonisation de l'habitat - 06.89.52.92.00

COURTOIS Yann - Thérapeute géobiologue - 06.88.83.98.73

EXPERTAUX FINANCES – Prêts immobiliers et patrimoine – 06.64.65.00.66

Jean-Gabriel THOMAS – autoentrepreneur aide à la personne 06.84.12.21.56

CHOISY ETUDES – Etudes EDF-GDF, Topographie - 04.50.77.44.79

BRIN DE VERDURE – Paysagistes

N. MERMILLOD-BLARDET et Y. GAYET - 06.61.46.00.99 ou 06.63.45.63.93

GUY PALOMBOT- Transports, Levage, Manutention - 06.70.16.40.84

PL MAINTENANCE – Mécanique poids lourds - 06.34.30.45.90

ALPES TRADITION Electricité – Installations électriques - 04.50.01.20.70

E.S.M. RENOVATION – Multiservices - 04.50.77.47.45/06.61.18.47.45

CEDO TRAVAUX – Neuf et Rénovation - 06.88.76.11.00

E-AMENAGEMENT -Menuiserie extérieur/intérieur- E. PERNOUD – 06 88 99 45 40

BATI RENOVE – Chauffage, Plomberie & Géométrie - 04.50.77.19.31

CHOISY PLOMBERIE SANITAIRE – Plombier, Chauffagiste - 06.29.92.08.81

Jean-Pierre RICHARD – Peintre - 04.50.77.21.66

GRAVILLON – Entreprise de peinture - 04.50.22.35.92

PRORENO – Plaquiste , Isolation, Peinture - 06.11.81.90.78

SONDAZ Noël – Menuiserie bois et matière - 04.50.77.43.18

VISIO RENOV – Menuiserie, Vitrierie - 06.10.58.61.08

LACOTE BETEMPS – Menuiserie bois et matière - 04.50.77.44.26

SARL VARENIK OLIVIER – Charpente, couverture, zinguerie 06 73 57 71 83

CBTP – Maçonnerie, TP et crêpi à la chaux - 04.50.05.07.23

PERRIN Pascal – travaux d'étanchéité- 04.50.77.42.75

3B CONSTRUCTION – Maçonnerie, Rénovation - 04.50.01.55.87

RTP – Terrassements divers - 04.50.77.43.21

GAL - travaux publics - 04.50.77.41.98

MARCHIONINI-BONATO Régine – Energie et Lumière – 06 40 16 72 66

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME HABITER MIEUX



Vous êtes propriétaire d'un appartement ou d'une maison et vous y habitez. Mais ce logement est en mauvais état, difficile à chauffer ou mal adapté à votre handicap. Vous pouvez aussi souhaiter anticiper des travaux nécessaires pour vieillir confortablement chez vous.

L'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) vous aide à financer ces travaux et vous accompagne dans votre projet. Vous gagnez moins de 30 000 € par an ? Vous pouvez compter sur l'aide « Habiter mieux »
Renseignez-vous pour être bien conseillé 0 808 800 700
ou sur le site de l'ANAH <http://www.anah.fr/>

SERVICE CIVIQUE : UN ENGAGEMENT POUR LES JEUNES

De nombreuses offres sont à pourvoir sur l'ensemble du département dans les domaines de l'éducation pour tous, le sport, l'environnement, la solidarité...pour une première expérience à valoriser dans le parcours professionnel et dans le bassin de vie.

Les offres sont consultables sur : <http://www.service-civique.gouv.fr/page/trouver-une-mission>

! De nouvelles offres sont mises en ligne tous les jours!

Représentation de l'arbre par les enfants de la maternelle : les pieds

